

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 16 mai 1882.)

La légation suisse à Paris a informé le conseil fédéral que les instruments de ratification des divers traités et conventions conclus entre la Suisse et la France le 23 février 1882 avaient été échangés le 12 de ce mois entre les plénipotentiaires des deux gouvernements.

Ces traités et conventions sont les suivants :

1. Traité de commerce.
2. Traité d'établissement.
3. Convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique.
4. Convention pour la garantie réciproque des marques de fabrique et de commerce, des noms commerciaux, des dessins et des modèles industriels.
5. Convention pour les rapports de voisinage et la surveillance des forêts limitrophes.

Ces deux traités et ces trois conventions*) entrent en vigueur dès le 16 mai 1882.

Le conseil fédéral a nommé instructeur de II^me classe d'infanterie M. Alphonse de *Wattenwyl*, capitaine, à Berne, actuellement aide de l'instructeur de tir.

*) Voir feuille fédérale de 1882, n° 15.

(Du 19 mai 1882.)

Le conseil fédéral a approuvé la liste suivante de sous-agents d'émigration, savoir :

Pour l'agence *Wirth-Herzog*, à Aarau :

M. Placide-Victor Pfister, à Wyl (St-Gall).

Pour l'agence *A. Zwilchenbart*, à Bâle :

MM. Raphaël Danioth, à Andermatt (Uri);
Bénédict Schneider, à Bâle.

Pour l'agence *Schneebeli & C^{ie}*, à Bâle :

MM. Samuel Meyer, à Schleithem (Schaffhouse);
Pietro Martignoni, à Vera Gambarogno (Tessin);
Agastino Guscetti, à Quinto (Tessin).

Pour l'agence *Ph. Rommel & C^{ie}*, à Bâle :

MM. Adolphe Beer, à Kirchberg (Berne);
Joseph Müller, de Tobel, à Schaffhouse;
Jacques Leu, à Merishausen (Schaffhouse);
Pierre Allemann, à Klosters (Grisons);
Oswald-Théophile Merz, à Menzikon (Argovie);
Rémi Wagner, à Stans (Unterwalden-le-bas).

Pour l'agence *M. Goldsmith*, à Bâle.

MM. Christian Tschabold, à Erlenbach (Berne);
Jean Strebél, à Duggingen (Berne);
Jean-Ulrich-Rod. Schucani, à Zuz (Grisons).

Le conseil fédéral a adopté la liste suivante des objets des délibérations pour la prochaine session ordinaire d'été des conseils législatifs de la Confédération, qui s'ouvrira le 5 juin prochain.

1. Vérification des élections des nouveaux membres de l'assemblée fédérale.
2. Constitution des bureaux du conseil national et du conseil des états.
3. Nomination des commissions pour le budget de 1883 (priorité au conseil des états).
4. Rapport de gestion du conseil fédéral et du tribunal fédéral et compte d'état pour 1881.

5. Exécution de l'article 27 de la constitution fédérale, relatif à l'instruction primaire (message du 3 juin 1880, F. féd. 1880, III. 199).
6. Assurance des fonctionnaires fédéraux (message du 29 novembre 1881, F. féd. 1881, IV. 305).
7. Correction de rivières sur le territoire des cantons d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie et de St-Gall (message du 20 août 1881, F. féd. 1881, III. 715).
8. Correction du Landwasser de Davos (message du 16 décembre 1881, F. féd. 1881, IV. 946).
9. Correction du Rhin à Domleschg (message du 14 avril 1882, F. féd. 1882, II. 350).
10. Entretien des travaux de la Linth (message du 14 mars 1882, F. féd. 1882, I. 437).
11. Adjonction au code pénal fédéral (message du 13 janvier 1882, F. féd. 1882, I. 109).
12. Droits politiques des citoyens suisses établis et en séjour et perte de ces droits.
13. Bonification de rations de fourrage en temps de paix (message du 11 avril 1882, F. féd. 1882, II. 237).
14. Crédits pour l'acquisition de matériel de guerre pour l'année 1883.
15. Indemnité aux cantons pour l'habillement et l'équipement des recrues en 1883.
16. Prolongation de l'instruction pour les recrues de cavalerie.
17. Organisation de l'administration fédérale des finances (message du 29 novembre 1881, F. féd. 1881, IV. 497).
18. Crédits supplémentaires pour 1882.
19. Modifications apportées au tarif de péages ensuite du traité de commerce conclu avec la France.
20. Protection de la propriété littéraire et artistique (message du 9 décembre 1881, F. féd. 1881, IV. 651).
21. Fabrication des allumettes chimiques (rapport complémentaire du conseil fédéral du 16 mai 1882, et message du 6 décembre 1881, F. féd. 1881, IV. 615).
22. Emploi de la subvention fédérale pour l'amélioration des races bovines.
23. Loi sur les taxes postales, révision (message du 31 mai 1881, F. féd. 1881, III. 289, et rapport du conseil fédéral du 17 février 1882, F. féd. 1882, I. 304).

24. Rapport du conseil fédéral du 24 mars 1882 au sujet du recours du gouvernement de Lucerne relatif à l'approbation des plans de chemins de fer, soit contre l'exclusion de l'article 14 de la loi sur les chemins de fer, du 23 décembre 1872.
25. Recours de Neuchâtel concernant la taxe militaire (message du 23 novembre 1880, F. féd. 1880, IV. 531).
26. Recours et pétitions concernant les taxes de colportage.
 - a. Recours du conseil d'état du canton de Fribourg en la cause des frères Blum, à Neuchâtel (F. féd. 1881, II. 643), et en la cause du librairie-colporteur Pointet (F. féd. 1881, II. 647). (Rapport du conseil fédéral du 14 février 1882, F. féd. I. 362).
 - b. Pétition du D^r Ryf, avocat à Zurich, au nom d'Ammann-Dupont, à Ermatingen (Thurgovie), et de 52 autres négociants suisses, demandant l'élaboration d'une loi fédérale sur les taxes de colportage.
 - c. Réclamation du D^r Ryf, avocat à Zurich, au nom de J. Flückiger fils, à Soleure, et d'autres négociants, contre le chiffre des taxes de patente pour voyageurs de commerce dans le canton de Soleure, et pétition pour demander la fixation de taxes uniformes. — Rapport du conseil fédéral du 5 avril 1882 (F. féd. 1882, II. 112).
27. Recours du conseil d'état du canton du Tessin, du 28 novembre 1881 (F. féd. 1881, IV. 963), contre l'arrêté du conseil fédéral du 22 du même mois, concernant les élections au conseil national dans le 40^e arrondissement électoral fédéral.
28. Recours de MM. Simen et Mordasini contre l'arrêté du conseil fédéral du 29 juillet 1881 (F. féd. 1881, IV. 674), concernant le recensement cantonal du Tessin du 23 août 1880. (Message du 18 février 1881, F. féd. 1881, I. 373).
29. Recours de Jaques Emmenegger, de Schüpfheim (Lucerne), et de sa femme, à Bukten (Bâle-Campagne), contre l'arrêté du conseil fédéral du 30 juillet 1881 (F. féd. 1881, IV. 277), concernant leur expulsion de la commune de Bukten et du canton de Bâle-campagne. — (Rapport du conseil fédéral du 14 avril 1882, F. féd. 1882, II. 118.)
30. Recours de François-Joseph Bücher, fabricant à Kùgiswyl (Unterwalden-le-haut), contre l'arrêté du conseil fédéral du 19 décembre 1881 (F. féd. 1882, I. 417), pour violation de la liberté de commerce en matière d'acquisition d'immeubles.

31. Motion de M. le conseiller national Forrer, du 19 décembre 1881, concernant une modification à l'article 25 du règlement du conseil national (mode d'approbation du procès-verbal).
32. Motion de M. le conseiller aux états Tschudi, du 24 avril 1882, concernant l'élaboration d'une loi fédérale sur l'instruction primaire (article 27 de la constitution fédérale).

Autres objets survenant dans l'intervalle.

Le conseil fédéral a prolongé jusqu'au 31 juillet 1882, le délai pour la présentation des documents techniques et financiers et pour le commencement des travaux de construction du chemin de fer par le Seethal argovien-lucernois.

Le conseil fédéral a nommé :

(le 16 mai 1882)

Second secrétaire de la direction générale
des péages :

M. Hermann Suter, d'Oberentfelden (Argovie), actuellement premier commis au département militaire fédéral ;

Receveur des péages à Burgfelden : » D.-J. Bertschmann, de Bettingen (Bâle-ville), actuellement receveur des péages audit lieu ;

(le 19 mai 1882)

Télégraphiste à Lausanne :

M. Charles Suter, de Zofingue (Argovie), aspirant télégraphiste à Montreux ;

» à Rapperswil :

» Joachim Fatzer, de Romanshorn (Thurgovie), télégraphiste à Wattwyl (St-Gall).

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.05.1882
Date	
Data	
Seite	809-813
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 501

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.